



## Rénovation des logements : L'Etat souhaite restaurer la confiance des ménages

Afin de sensibiliser les consommateurs aux bons réflexes à adopter lorsqu'ils font réaliser des travaux dans leur logement, une campagne de communication grand public a été lancée à la mi-novembre par le gouvernement.

Un plan interministériel de lutte contre la fraude en matière de rénovation énergétique entrera en vigueur au **1<sup>er</sup> semestre 2020**. Il prévoit notamment de renforcer le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et les contrôles, mais aussi de mieux informer et sensibiliser les consommateurs. [Retrouvez ici le détail des actions mises en œuvre.](#)



© DGCCRF

## Rénovation énergétique : le comportement des ménages faces aux travaux

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) s'est intéressée aux comportements et habitudes des ménages en matière de rénovation énergétique.

**En matière de prix** : l'Ademe a analysé les données du réseau FAIRE (le service public dédié à l'information et au conseil sur l'efficacité énergétique de l'habitat). L'étude fournit de nombreuses fourchettes de prix sur les gestes classiques de rénovation énergétique : isolation, chauffage, remplacement des menuiseries, eau chaude sanitaire, ou encore ventilation.

À titre d'exemple : l'isolation des planchers, des combles perdus, et des murs par l'intérieur ont un niveau de prix similaire : un prix médian de **50 à 60 € HT/m²**, l'isolation des murs par l'extérieur, nettement plus performante, est quant à elle plus élevée : un prix médian de l'ordre de **150 € HT/m²**.

**En matière de décision de travaux de rénovation**, une autre étude a mis en évidence **5 grands profils de ménages** :

- 24 % s'en tiennent à l'entretien courant de leur logement ;
- 42 % font de l'amélioration dite «à petits pas», c'est-à-dire avec des travaux de performance énergétique minimale ;
- 16 % ont profité de l'effet levier des aides publiques ;
- 11 % arbitrent dans des chantiers d'envergure entre l'énergie et d'autres postes de travaux ;
- 6 % se lancent dans une rénovation intégrale de leur logement.

[Retrouvez sur le site de l'Ademe](#) le détail de ces études.

## Accessibilité Handicap : logement évolutif, des précisions sur les «travaux simples»

La loi relative à l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique – dite loi Elan – a modifié un certain nombre de principe en matière d'accessibilité des logements neufs.

Depuis la loi du 11 février 2005, 100 % des logements neufs construits devaient être accessibles.

Désormais, **ce seuil est ramené à 20 % des logements**, tandis que **les autres logements** de l'opération immobilière (80%) doivent être **évolutifs et rendus accessibles ultérieurement** par des travaux simples.

[L'arrêté du 11 octobre](#), publié au Journal Officiel du 18 octobre 2019 **précise la notion de «travaux simples»** permettant à chaque lieu de vie de s'adapter à l'évolution de la santé ou du handicap des occupants. Les travaux simples sont donc des travaux n'impactant ni les éléments de structure, ni les éléments de desserte des réseaux eau, électricité ou gaz.

L'équipe de la Maison de l'habitat vous souhaite  
de bonnes fêtes de fin d'année